



LES ECHOS

COMITE SOCIAL TERRITORIAL du 5 octobre 2023

ANNONCE DE MME KHELIFI

Mme KHELIFI a annoncé la mise en œuvre par la Métropole de la prime pouvoir d'achat d'ici la fin de l'année. Les modalités de mise en œuvre restent à préciser (en attente de la publication du décret spécifique aux collectivités)

CREATION DE LA COMMISSION DES AIDES EXCEPTIONNELLES POUR LA METROPOLE DE LYON :

Cette création constitue le début d'un démantèlement du COS, au même titre que la suppression de l'allocation de départ à la retraite. La CRC n'a pas demandé à la Métropole de Lyon de réinternaliser cette commission. Cette décision sous-entend, que le conseil d'administration dont font partie les élus syndicaux ne seraient pas compétent pour analyser les dossiers des agents.

La CFDT a déjà dénoncé la forte diminution des dossiers instruits en 2022 et des montants alloués aux agents.

La proposition d'organiser des réunions avec les organisations syndicales en vue de faire remonter les besoins collectifs ou individuels ne nous semble pas de nature à compenser la suppression de l'instance au sein du COS.

Nous avons donc voté contre au regard du démantèlement programmé du COS et de la suppression de l'allocation de départ en retraite.

Vote CFDT : Contre

AJUSTEMENT D'ORGANISATION DU SERVICE RESSOURCES DOCUMENTAIRES DE LA MÉTROPOLE

Analyse d'impact sur les conditions de travail :

Il y a des problèmes d'organisation et de charge de travail (locaux mal adaptés, retard très important sur les applications - plus de mises à jour - pas d'information sur les effectifs réels dans les préconisations, ...).

Nous avons bien noté que les agents dont les missions ne changent pas ou peu pourront rester sur leur poste, mais cela ne concerne que le responsable d'unité et celui de la photothèque, qui sont donc bien protégés.

De plus, les agents constatent qu'il n'y aucune discussion concernant les congés qui ne sont pas négociés avec la hiérarchie, avec des interprétations restrictives des consignes métropolitaines.

Le turn over est beaucoup trop important. Il y a aujourd’hui environ 50 % des effectifs présents. Les agents sont très stressés et il y a eu 17 départs en 4 ans sur un effectif de 14 agents.

L’organigramme ne devrait même pas exister sous cette forme, car il a été créé des structures en dessous de l’unité, ce qui n’est théoriquement pas possible. C’est le reflet d’un dysfonctionnement.

Il faut expliquer comment les créations devraient permettre de compenser un volume estimé en hausse de manière importante (DSHE ou autres). Il est à rattacher à l’évolution des outils informatiques qui devrait aussi entraîner des évolutions en termes de ressources humaines (en plus ou en moins).

De grandes difficultés sont dues à un manque de communication de la hiérarchie, ce qui explique la très mauvaise ambiance, une grande partie de l’absentéisme et du turn-over.

Nous espérons que le coaching de l’encadrement sera réellement réalisé et portera ses fruits. Et que l’unité sera réorganisée tel que c’est préconisé, c’est-à-dire sur la base du dialogue, de l’écoute, de la communication et de la subsidiarité.

Les préconisations sont bonnes, mais la CFDT et les agents sont très dubitatifs vis-à-vis du changement radical de posture qui est demandé à l’encadrement.

Vu l’état de délabrement avéré de l’unité, qui date de plusieurs années, comme c’est mentionné dans l’audit de 2020, avec aussi des outils informatiques non maintenus, qui nous a amené à faire une alerte santé en date du 28 09, nous ne pouvons que voter contre, car la Métropole a trop attendu pour intervenir, et ce laisser-faire a causé d’importants dégâts.

La **CFDT** vous demande de se réserver au projet de réorganisation tant que les effectifs ne sont pas complets. Un accompagnement d’un tiers (SAT ou autre) est une nécessité absolue. Nous souhaitons un bilan à six mois de cette situation préoccupante.

Vote CFDT : Contre

MISE À JOUR DU REFERENTIEL « MANAGER A LA MÉTROPOLE » ET MISE EN PLACE D’UNE DEMARCHE D’APPROPRIATION ET D’UTILISATION PAR L’ENSEMBLE DES MANAGERS

Cet outil est bien conçu. Cependant la CFDT s’interroge sur la manière dont les managers s’en saisissent. Au regard du dossier précédent, nous nous interrogeons sur la réalité des préconisations.

Ensuite, comme la CFDT vous l’a déjà indiqué à plusieurs reprises, le management transversal n’est absolument pas pris en compte dans ce document.

Les directeurs de projets, les chefs de projets, qui réalisent la PPI du mandat sont les grands oubliés alors qu’ils jouent un rôle central et indispensable à la Métropole.

Votre vision du management est très conservatrice et inadaptée à la vision des jeunes qui souhaitent intégrer la fonction publique.

Vote CFDT : Abstention

RESTRUCTURATION DE L'UNITÉ PROMOTION SANTÉ/SERVICE EPIDEMIOLOGIE ET PROMOTION DE LA SANTÉ

Deux unités sont regroupées en une seule. Les responsables de service santé ont constaté que cette réorganisation est plus lisible. La **CFDT** est favorable à cette réorganisation.

Vote CFDT : Pour

AJUSTEMENT DE L'ORGANISATION DE LA DIRECTION RESSOURCES « DRM GH DG DR »

La CFDT prend acte de ces ajustements proposés avec d'une part la création d'un poste et d'autre part par le repositionnement d'adjoint au poste de chef d'unité des marchés.

Elle s'interroge néanmoins sur la charge des Assistants Informatiques, avec environ 350 utilisateurs pour chacun d'eux.

Avec l'arrivée de deux nouvelles personnes (équipe au complet = 5 Assistants informatiques) les conditions de travail devraient s'améliorer. Dans le cas où la charge de travail resterait trop importante les effectifs seraient revus. Le délai de réponse s'est amélioré depuis que l'équipe est au complet. A propos des 600 mails reçus par jour, tous ne nécessitent pas une réponse ou le même type de réponse. Un travail est en cours pour mettre en place un tri des demandes en amont (application : Sollicité).

Vote CFDT : Pour

POINTS D'INFORMATION DE LA PRESIDENTE DE L'INSTANCE

Présentation de la nouvelle formule du Petit Métropolitain.